



Divorce partage d'une maison sur terrain usufruit

Par **Patrick13**, le **10/02/2009** à **13:38**

Bonjour

Marié depuis 30 ans sans contrat de mariage, nous avons construit notre maison sur un terrain donné par mes beaux parents à leur fille pendant notre vie commune mais ils ont gardé l'usufruit sur le terrain.

La maison a donc été financé pendant notre vie commune.

Aujourd'hui un divorce s'annonce... Lors du partage des biens qu'en sera t il pour la maison.... étant donné qu'elle a été construite sur un terrain donc mes beaux parents ont gardé l'usufruit...

Avec mes remerciements pour une réponse

Par **HUDEJU**, le **10/02/2009** à **21:34**

Bonsoir

Lors de la liquidation de la communauté , le JAF va désigner un expert qui va estimer le prix du bien , vous recevrez en soulte la moitié , moins la valeur du prix du terrain .

Vous avez aussi la possibilité de racheter sa part , plus la valeur du terrain .